

Bulletin municipal
BEIRE LE FORT
N° 12 – Décembre 2013



L' équipe municipale vous
souhaite une Bonne et
Heureuse année 2014.

Le mot du maire

Alors que le contexte économique reste perturbé et que notre avenir n'est pas bien brillant, il n'est pas toujours facile de retrouver le sourire dans ces conditions. Pourtant le rire et les rêves de nos enfants doivent encore avoir la chance de s'épanouir. Pour cette nouvelle année et celles qui suivront, je souhaite que notre commune poursuive son développement équilibré et harmonieux. Que nous continuons d'avancer malgré les difficultés qui peuvent se présenter. Je veux pour ma part tenter de vous donner des raisons d'espérer et de croire à notre avenir commun.

La nouvelle année est l'occasion de faire un bilan de celle écoulée. Un certain nombre d'investissements ont été réalisés sur la commune par la municipalité qui poursuit son action d'entretien des bâtiments communaux : la rénovation de la façade de la mairie, l'enduit des murs de l'atelier communal, la réfection du lavoir ...

Je ne peux que me réjouir du maintien du lien social entre les habitants de la commune lors des diverses cérémonies et manifestations qui ont lieu dans notre village.

Permettez-moi de vous présenter, au nom du conseil municipal, à chacune et à chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos familles et aux personnes qui vous sont chères, nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite dans vos projets tant personnels que professionnels.

Joyeux Noël et Bonne Année 2014 !

SMITCOM

Identification des usagers utilisant les déchèteries du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise au 1^{er} Janvier 2014

Le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise nous informe qu'elle va équiper les foyers de vignette d'accès aux déchèteries afin d'identifier tous les utilisateurs de sites du syndicat.

Le cout moyen pour les usagers du SMICTOM s'élève à 32 € par habitant uniquement pour le fonctionnement des déchèteries cela représente 45 % des dépenses du Syndicat en 2012.

Etant confronté à l'apport de déchets provenant de communes limitrophes , le SMICTOM souhaite limiter les apports par les extérieurs qui ne participent pas aux frais de notre service.

Des vignettes de couleur différente seront attribuées :

- Les usagers particuliers du syndicat (couleur bleue)
- Les professionnels du syndicat (couleur orange)
- Les usagers extérieurs sous convention (couleur verte).

En fin d'année, tous les foyers recevront une vignette d'accès en déchèterie avec les calendriers autocollant qui rappellent les jours de ramassage de collecte des déchets. Chaque usager aura droit à une vignette. Pour toute demande supplémentaire l'usager du syndicat devra joindre les pièces justificatives de son domicile ainsi que les photocopies de cartes grises de ses véhicules.

Si vous devez renouveler votre vignette, des documents seront à votre disposition à la mairie , au SMICTOM ou sur son site, ou auprès des gardiens de déchèteries.



SMICTOM

Collecte des bacs à couvercle bleu :

Nous vous informons qu'à compter du 1^{ER} Janvier 2014 la collecte des bacs de tri bleu s'effectuera désormais **le jeudi matin** au lieu du vendredi matin.

Dans le bac à couvercle BLEU, nous devons mettre :
Les bouteilles et flacons en plastique, vides et avec leur bouchon de préférence

Les emballages en acier et en aluminium

Les emballages en carton

Les briques alimentaires

Les papiers, Journaux/Revue/Magazines



Stop Pub :

Chaque année , 1 million de tonnes de publicités ou courriers non adressés sont distribués en France soit 35 kg/ménage. C'est donc autant de journaux, revues et papiers divers, qui se retrouvent invariablement dans le bac de tri (couvercle bleu) collecté par le SMICTOM sur son territoire.

Le SMICTOM engagé dans un programme local de prévention, on inscrit dans leur plan d'action l'objectif de diffuser Le Stop Pub.

Cela se concrétise par un autocollant STOP PUB départemental créé récemment sous l'égide du Conseil Général.

Cet autocollant est à votre disposition à la mairie ou directement auprès du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise.

Parallèlement à cette diffusion d'autocollant, le SMICTOM s'efforce de mettre à la disposition des usagers, un lien vers les lettres d'informations commerciales des grandes enseignes de distribution, vous avez ainsi accès à toutes les promotions et bonnes affaires proposées autrement que par un support papier.

PANIER DES AINES

Le dimanche 1^{er} décembre le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) et le maire Nathalie BONNET, ont offert à nos aînés, le verre de l'amitié pour fêter cette fin d'année 2013 .

45 aînés de plus de 65 ans étaient conviés pour participer à cet instant de convivialité. A cette occasion un présent leur a été remis sous forme de bon d'achat et de chocolat.

Nous adressons tous nos vœux à Marguerite Bureau, doyenne de 104 ans placée en maison de retraite.



NETTOYONS LA NATURE



Vêtements, gravats, ferraille... Pour la deuxième année consécutive, une quinzaine de citoyens de la commune se sont associés à l'opération "Nettoyons la nature". Le samedi 28 septembre 2013, ceux-ci ont sillonné le village et les environs pour collecter les débris abandonnés dans la nature. Ils ont ramassé de nombreux mégots et paquets de cigarettes, beaucoup de canettes et de bouteilles en verre, un sac-poubelle plein de débris divers, des vêtements, des gravats, de la ferraille, soit au total 800 kg d'ordures dont une bonne partie en forêt. Nous ne pouvons que regretter ce manque de civisme et de respect de la nature et de l'environnement.

Lavoir

La réfection du lavoir est pratiquement terminée. Vous avez pu constater que le lavoir n'était plus représenté tout a fait comme avant, avec des pierres apparentes . Nous avons contacté le maitre d'œuvre qui nous a expliqué que les pierres étant poreuses, du fait de leur ancienneté, ils ont du les recouvrir de chaux pour éviter d'accentuer leur porosité et maintenir leur état de conservation dans l'avenir.



avant



après

E.H.P.A.D.

Le C.C.A.S. a signé une convention avec l'EPAHD, qui permet la mise en place d'un service de portage de repas à domicile pour les personnes dépendantes ou fragilisées.

Ces repas vous sont livrés, selon votre choix, chaque jour de la semaine, pour une durée provisoire ou permanente.

Le prix du repas est fixé à ce jour à 8,33 €.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur l'organisation de cette démarche en mairie.



DEFIBRILATEUR

Un défibrillateur sera prochainement installé à Beire. Nous avons obtenu du Ministère de l'intérieur, par l'intermédiaire du sénateur, une subvention de 650 € soit 40 % du prix de l'appareil. Dès sa réception, nous vous informerons du lieu d'installation.

Nos joies

Lyanna DARCIAUX VADOT
Le 29 Aout 2013



Margot SIRANDRE
Le 14 Septembre 2013

Recensement des jeunes de 16 ans

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. en vue de la Journée d'Appel de préparation à la Défense (JAPD)

Ils doivent se présenter à la mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille

En cas d'absence de recensement dans les délais, vous êtes en irrégularité. Vous ne pourrez notamment pas passer les concours et examens d'État (par exemple, le baccalauréat).



Inscriptions sur les listes électorales

Les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 31 décembre. les personnes non inscrites ou récemment installées dans notre commune ainsi que les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 2014, peuvent le faire aux heures d'ouverture de la mairie.



Dates à retenir

Elections municipales
Dimanches 23 & 30 Mars 2014

Elections européennes
Dimanche 25 Mai 2014

CHATS des rues...

Nous avons eu quelques remarques concernant les chats errants dans la commune, dont nombre d'entre eux ne sont pas castrés ou stérilisés, tatoués ou pucés.

Contrairement à ce que certains voudraient bien faire croire, il ne s'agit pas là d'une race particulière de chats, faite pour se débrouiller seule et vivre dans la rue à l'état sauvage ou semi-sauvage. A l'origine, il y a toujours un abandon : un mauvais maître qui laisse sa chatte se reproduire, mais ne s'estime pas responsable de la progéniture : si la chatte accouche dehors, il se garde bien de chercher la portée... ou bien le maître déménage en « oubliant » son chat qu'il n'a pas fait castrer, sa chatte qu'il a omis de faire stériliser.. ou encore, il adopte un chaton âgé de deux mois, et le « met dehors » quelques mois plus tard...

Pour ces quelques raisons nous sommes en contact avec la SPA et l'association « Charlotte et les autres » pour connaître les démarches que nous pouvons entreprendre.

Pour information : L'identification est obligatoire des chats nés après le 1er janvier 2012.

Les vœux du maire vous seront présentés le

Dimanche 12 janvier 2014

à 11 H 00 à la mairie



LOTO :

Samedi 08 Mars 2014

À la salle des fêtes de Longeault



Infos pratiques

Les collectes de sang 2014

À GENLIS

Centre Culturel Paul Orssaud

(8h00 à 11h30)



Mercredi 8 janvier

Mercredi 5 mars

Mercredi 7 mai

Mercredi 9 juillet

Mercredi 3 septembre

Mercredi 5 novembre

Horaires d'ouverture de la mairie
Permanence du maire et des adjoints :
Lundi de 18 h 30 à 19 h 30

Secrétariat :
Mardi de 16 h 30 à 18 h 00
Jeudi de 14 h 30 à 16 h 00

tél. : 03 80 31 38 39